

# Livret d'accueil FATH de DANNEMARIE

9 bis rue de la Brigade Alsace-Lorraine

☎ : 03.89.08.00.10 @ : [contact@apaei-dannemarie.fr](mailto:contact@apaei-dannemarie.fr)



## LE Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés

Le Foyer d'Accueil pour Travailleurs Handicapés de DANNEMARIE accueille 22 personnes adultes, à partir de 20 ans, travaillant en Etablissement et Service d'Aide par le travail, présentant un handicap mental.

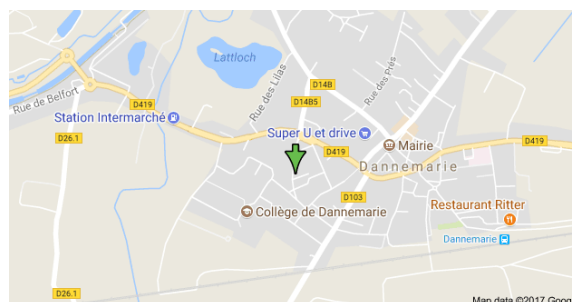
Son objectif est de développer les aptitudes à l'autonomie des résidents.

Le FATH de DANNEMARIE est une structure d'hébergement collectif qui a pour objectif de placer les résidents dans une dynamique d'insertion sociale, complétant ainsi les actions engagées pour leur insertion professionnelle par l'ESAT.



## Où nous trouver ?

9 bis rue de la brigade Alsace Lorraine  
68210 DANNEMARIE



## Comment nous contacter ?

Par téléphone : 03.89.08.00.10

Par mail : [contact@apaei-dannemarie.fr](mailto:contact@apaei-dannemarie.fr)

Par voie postale : FATH de Dannemarie

9 bis rue de la brigade Alsace  
Lorraine  
68210 DANNEMARIE

### **Etablissement :**

Direction : M Philippe BRANDENBURGER

Chef d'établissement : M Tarik OFATAH

### **Association :**

Président : M Serge MOSER



## Horaires d'ouverture

Le FATH est ouvert 24h/24 - 350 jours par an avec une période de fermeture de 15 jours au mois d'Août.

## Des équipes à vos côtés

L'équipe éducative se compose :

- **D'une maîtresse de maison**  
Elle assure une fonction polyvalente dans l'organisation quotidienne du cadre de vie : entretien des locaux, cuisine, lingerie, tâche ménagère, tâche de gestion simple. Sa mission s'effectue en lien avec l'équipe éducative : elle contribue à l'accompagnement de l'utilisateur dans les actes de la vie quotidienne.
- **De 3 travailleurs sociaux**  
Le personnel d'accompagnement de jour assure la prise en charge des personnes accueillies afin de leur apporter l'accompagnement individualisé que nécessite leur état psychique ou physique. Les professionnels développent une action globale auprès de la personne qui se décompose en trois axes essentiels : Aide dans les tâches de la vie quotidienne afin de favoriser un maximum d'autonomie et d'indépendance, Suivi individuel dans le cadre du projet individuel d'Accompagnement (PIA), Animation des activités.
- **De 2 veilleurs de nuits**  
La continuité de l'accompagnement est assurée par les surveillants de nuit. Tout en assurant une double mission de surveillance des personnes et des biens.
- **Le Personnel administratif**  
Une secrétaire partagée sur 4 services et établissements (IME, FATH, SAJ et FASPHV) assure le suivi administratif des dossiers de chaque personne accueillie. Le secrétariat constitue un pôle d'information pour les personnes accueillies et les familles, ainsi qu'un point de repère au sein de l'Association.
- **L'agent d'entretien**  
Partagé sur l'ensemble des 5 établissements de l'Association, il assure la maintenance et effectue les travaux d'entretien et procède aux interventions de maintenance, d'entretien et de dépannage.
- **Le cadre d'astreinte**  
L'organisation de l'établissement prévoit la disponibilité permanente d'un personnel cadre joignable à tout moment et susceptible de répondre aux situations mettant en jeu la sécurité des personnes accueillies, des professionnels et des biens.



- **Le Directeur Adjoint**

*Chef d'Établissement, partagé sur 3 établissements, il est responsable de la mise en œuvre et du fonctionnement de la structure.*

## La collaboration avec les familles

*La famille est associée, si la personne accueillie le souhaite, à l'accompagnement proposé par le FATH.*

*Ainsi, la participation des familles sera recherchée dans le travail mené en commun. Des échanges sont entrepris, notamment lors de la réalisation du projet d'accompagnement personnalisé de chacun des usagers.*

*Elles peuvent ainsi témoigner et apporter leur expérience et la connaissance de leur proche et permettre à l'équipe pluridisciplinaire la mise en place d'un projet d'accompagnement social et médical de qualité.*

*Leur présence ou représentation au sein du Conseil de la Vie Sociale est un gage d'efficacité.*

*Plusieurs manifestations organisées par le FATH ou l'association (Aide aux familles, déjeuner dansant, Forum des Associations...) permettent l'échange et la rencontre entre les familles, les usagers, les salariés, les bénévoles et les partenaires.*



## Les prestations délivrées

*Le FATH offre au « résident » un cadre de vie sécurisant et des actions de soutien et d'accompagnement en matière :*

- *de satisfaction des besoins élémentaires (hébergement, restauration) ;*
- *de préservation de la santé ;*
- *d'accès à la culture et aux loisirs ;*
- *de socialisation ;*
- *de préservation ou d'accroissement de l'autonomie ;*
- *de maintien des liens amicaux et familiaux*



### LOGEMENT

*Chaque résident dispose d'un studio, (chambre, salle d'eau avec douche, et toilettes).*

*Ce studio est équipé d'un lit avec une table de nuit, une commode, un bureau avec une chaise.*

*Cependant, chaque résident peut aménager sa chambre avec ses meubles personnels.*

*Tous les studios possèdent une ligne téléphonique, ainsi qu'une prise antenne, et une alarme (détecteur de fumée).*

*Certains studios sont équipés d'une kitchenette.*



## RESTAURATION

La restauration (petit-déjeuner, déjeuner et dîner) propose un menu unique équilibré répondant au plan de nutrition GEMRCN (alimentation équilibrée sur 14 repas). Ces menus sont validés par une diététicienne



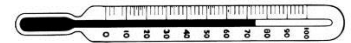
## LIEU DE VIE COMMUN

Les résidents partagent un cadre de vie commun composé d'une salle de restaurant, d'une salle d'activités, d'une aire de loisirs, d'une salle bien-être équipé salon de coiffure, d'un espace Informatique et d'un salon TV.



## SUIVI SANTE

Un professionnel, membre de l'équipe éducative, est référent sur toutes les questions de santé au sein de l'établissement et coordonne les actions liées à la santé des résidents.



## LES ACTIVITES ET LOISIRS

L'accès aux loisirs et activités extérieures est proposé aux résidents.

Afin de répondre à la demande des résidents les moins autonomes, le FATH assure directement grâce à des bénévoles, un certain nombre d'activités de loisirs :

- en semaine
- les weekends
- jours fériés
- périodes de fermeture de l'ESAT

Les loisirs proposés sont diversifiés et peuvent être à teneur sportive, culturelle ou tout simplement ludique (expression corporelle, musique, bowling, discothèque, brocantes, fêtes locales, restaurant, promenade, etc.).

Suivant le type d'activités, les frais peuvent être à la charge du résident ou pris en charge par l'établissement.

L'inscription aux activités est à la libre appréciation du résident.

## L'ACCUEIL TEMPORAIRE

1 chambre est réservée à l'Accueil temporaire (ou Droit au Répit) pour les personnes souhaitant être accueillies sur de courtes durées tout en bénéficiant des mêmes prestations.

L'Accueil temporaire est destiné aux travailleurs de l'ESAT ainsi que par dérogation aux usagers du Service d'Accueil de Jour (SAJ) de Dannemarie dans le cadre du Droit au répit.



Chambre d'Accueil Temporaire



## La participation des résidents

### La réunion d'expression du mercredi

Chaque semaine, les résidents disposent d'un moment privilégié, animé par un membre de l'équipe pluridisciplinaire pour exprimer leurs sentiments, leurs avis, leurs observations sur les sujets qui les questionnent et les concernent.

### Le CVS

Le CVS, qui se réunit au moins 3 fois par an, est un lieu d'écoute très important, ayant notamment pour vocation de favoriser la participation des résidents.

2 résidents y sont élus par leurs pairs pour une durée de 3 ans.

Sont particulièrement concernés l'organisation intérieure, la vie quotidienne, les activités, l'animation socio-culturelle et les projets de travaux et d'équipements.

### Individualisation et adaptation de l'accompagnement

Au sein du foyer d'hébergement, l'offre de services est diversifiée et permet à chaque résident de structurer sa vie quotidienne en fonction de ses capacités d'autonomie et de ses aspirations.

L'accompagnement du résident est individualisé, adapté à ses capacités, librement consenti et évolutif. Les besoins et attentes du résident sont susceptibles d'évolution, ce qui induit une adaptation constante de l'accompagnement ou des modalités d'hébergement.

### La Commission menu

Elle se réunit au moins 3 fois par an.

Elle a pour mission de dresser le bilan de la restauration, de faire des observations sur l'organisation ou le fonctionnement du restaurant et de faire des suggestions pour l'amélioration et la distribution des repas. Un résident élu par ses pairs y participe pour une durée de 3 ans.



## Nos modalités d'admission

Les personnes accueillies au FATH de DANNEMARIE sont titulaires d'une reconnaissance de Travailleur Handicapé et d'une notification d'orientation en ESAT délivrées par la CDAPH.

Néanmoins, à titre exceptionnel, en cas de sortie d'ESAT du fait du vieillissement ou de baisse récurrente de l'autonomie liée à l'aggravation du handicap, un maintien temporaire de 6 mois maximum au FATH peut être envisagé le temps nécessaire pour la personne de trouver une structure mieux adaptée à son projet.

Une liste d'attente recense les personnes orientées auxquelles sont proposées une admission lorsque les effectifs au regard de



*l'agrément le permettent, ceci après l'instruction des dossiers par la commission d'admissions du FATH.*

*L'admission au FATH de Dannemarie se fait sur la base du processus suivant :*

- *Contact avec le FATH, visites éventuelles de découverte et de périodes d'accueil temporaire*
- *Courrier avec demande motivée et orientation MDPH*
- *Envoi par le FATH du dossier d'admission*
- *Candidature non retenue : courrier motivé au demandeur et MDPH et préconisation d'une autre orientation*
- *Convocation de la personne (accompagnée ou non) pour RV avec le Directeur-Adjoint, entretien et visite*
- *Pas de places disponibles, inscription sur liste d'attente*
- *Candidature retenue et admission prononcée*
- *Début de la période d'essai de 3 mois renouvelable 1 fois*
- *Remise et signature des documents obligatoires : livret d'accueil, Règlement de fonctionnement, Projet d'établissement, Charte des droits, Contrat de séjour*
- *Accueil physique*
- *Fin de la période d'essai et évaluation de l'adéquation projet du résident/projet d'Etablissement*
- *Sortie de l'Etablissement et préconisation d'une autre orientation*
- *Elaboration d'un PIA annuel (Projet Individuel d'Accompagnement)*

## Notre organisation au quotidien

*L'organisation du temps de travail des professionnels est établie selon le rythme de travail et de vie des résidents au sein du FATH.*

<b>Horaires indicatifs</b>	<b>En semaine de travail</b>	<b>WE, repos et jours fériés</b>
Petit-déjeuner	<i>7h-8h</i>	<i>7h30 à 9h</i>
Prise de poste à l'ESAT	<i>8h atelier production 9h restauration</i>	<i>Samedi 7h30 si travaille en restauration</i>
Déjeuner	<i>11h30</i>	<i>12h</i>
Retour du travail	<i>16h en restauration 17h pour les autres</i>	<i>Samedi 13h TH restauration</i>
Activité ou repos ou suivi individuel	<i>17h-18h30</i>	<i>9h-12h 14h-18h30</i>
Diner	<i>18h30</i>	<i>18h30</i>
Temps libre ou suivi individuel	<i>19h15</i>	<i>19h15</i>
Présence hors lieux collectifs	<i>22h</i>	<i>22h</i>

*Activité journalière type d'un résident*

*L'organisation du temps de travail des professionnels au FATH est le suivant, permettant un accompagnement 24h/24.*

*En semaine*

- *8h à 17h : présence de la maîtresse de maison*
- *16h45 à 22h15 : présence 2 travailleurs sociaux (sauf 2 jours sur 5 : présence un travailleur social)*
- *22h-8h : présence veilleur de nuit*

*Week-end et jours fériés*

- *Samedi :*
  - 9h-20h : présence d'un travailleur social*
  - 20h-8h : présence veilleur de nuit*
- *Dimanche et jours fériés :*
  - 8h-20h : présence d'un travailleur social*
  - 20h-8h : présence veilleur de nuit*